

# Fiducie canadienne de bourses d'études – Régime d'épargne individuel

États financiers audités et  
rapport de la direction sur le rendement du fonds  
31 octobre 2023 et 2022



## Table des matières

---

Rapport de la direction sur le rendement du fonds	1
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	5
Rapport de l'auditeur indépendant	5
États de la situation financière	7
États du résultat global	8
États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	8
Tableaux des flux de trésorerie	9
Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille	10
Tableau complémentaire II – Dépôts des souscripteurs et revenu cumulé	11
Notes annexes	12

### MISE EN GARDE À L'ÉGARD DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certaines parties du rapport de la direction sur le rendement du fonds, y compris, mais sans s'y limiter, les sections intitulées « Résultats d'exploitation » et « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs concernant le Régime, notamment sa stratégie, ses risques, son rendement prévu et sa situation. Les énoncés prospectifs comprennent des déclarations qui sont par nature prédictives et relatives à des événements futurs ou à des conjonctures ou qui comprennent des termes tels que « prévoir », « anticiper », « compter », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables ou des versions négatives correspondantes.

De plus, tout énoncé portant sur le rendement, les stratégies et les perspectives ou sur des mesures pouvant être prises à l'avenir par le Régime constitue un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs reposent sur les attentes actuelles et sur les projections d'événements futurs et sont intrinsèquement assujettis, entre autres, aux risques, aux incertitudes et aux hypothèses portant sur le Régime et les facteurs économiques. Par conséquent, les hypothèses à l'égard des conditions économiques futures et d'autres facteurs pourraient s'avérer inexactes dans l'avenir.

Les énoncés prospectifs ne sont pas une garantie de rendement futur, et les événements réels pourraient différer grandement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs faits par le Régime. De nombreux facteurs importants pourraient contribuer à ces écarts, y compris, mais sans s'y limiter, les facteurs économiques et politiques généraux ainsi que les conjonctures boursières en Amérique du Nord et sur la scène internationale, les taux d'intérêt et les taux de change, les marchés des actions et les marchés financiers mondiaux, la concurrence commerciale, les changements technologiques, les modifications de la réglementation gouvernementale, les actions en justice ou les mesures réglementaires imprévues, ainsi que les catastrophes.

Nous soulignons que la liste des facteurs importants ci-dessus n'est pas exhaustive. Nous vous encourageons à les examiner attentivement ainsi que tout autre facteur avant de prendre une décision de placement et nous vous conseillons vivement de ne pas vous fier indûment aux énoncés prospectifs, que ce soit à la suite d'une nouvelle information, d'événements futurs ou d'autres éléments avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du fonds.

# Rapport de la direction sur le rendement du fonds

## Introduction

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers annuels complets du Régime d'épargne individuel de la Fiducie canadienne de bourses d'études (le « Régime »). Les états financiers annuels peuvent être obtenus gratuitement, sur demande, en consultant notre site Web à l'adresse [www.cst.org](http://www.cst.org) ou le site Web de SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com), en appelant notre service à la clientèle au 1 877 333-7377 ou en nous écrivant à l'adresse suivante : 2235 Sheppard Avenue East, Suite 1600, Toronto (Ontario) M2J 5B8.

La Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études (la « Fondation »), à titre de promoteur du Régime, et Épargne C.S.T. inc. (« Épargne CST »), à titre de gestionnaire de fonds d'investissement, considèrent que la gouvernance et la conformité contribuent de manière importante au rendement global de la société et aux rendements à long terme sur les placements; nous passons en revue et appuyons donc les directives sur le vote par procuration établies par nos gestionnaires de placement. La politique en matière de vote par procuration de chaque gestionnaire de placement peut être obtenue, sur demande, auprès de notre service à la clientèle ou en écrivant à l'adresse [cstplan@cst.org](mailto:cstplan@cst.org).

Le présent rapport de la direction sur le rendement du fonds présente l'opinion de l'équipe de gestion de portefeuille quant aux facteurs et faits nouveaux importants qui ont influé sur le rendement et les perspectives du Régime au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023.

## Objectif et stratégie de placement

L'objectif de placement du Régime consiste à protéger le capital des souscripteurs (les « contributions » nettes ou le « capital ») tout en offrant un rendement positif raisonnable sur les placements à long terme et en tenant compte d'un seuil de risque prudent.

Le Régime investit le capital et les subventions gouvernementales reçus dans une combinaison de titres à revenu fixe gouvernementaux et d'obligations de sociétés canadiennes notés BBB ou mieux. Le revenu réalisé sur le capital et les subventions gouvernementales (le « revenu ») est investi en titres de créance émis par des sociétés, y compris des titres de créance assortis de la note BBB ou d'une note supérieure, et en FNB d'actions mondiales.

Le Régime effectue ses investissements selon une composition stratégique des actifs, lesquels sont investis et gérés par Gestion d'actifs C.S.T. Inc. Les titres à revenu fixe du gouvernement du Canada et les obligations de sociétés canadiennes du Régime sont répartis entre différents secteurs de marché et en fonction de diverses échéances, au choix du gestionnaire de portefeuille, sous réserve de nos politiques et de nos mandats de placement. Les actions du Régime sont réparties entre des FNB canadiens ou américains qui reproduisent le rendement de divers indices boursiers, y compris l'indice MSCI All Country World ex Canada.

## Risque

Les risques associés aux placements dans le Régime demeurent les mêmes que ceux qui sont décrits dans le prospectus. Au cours de l'exercice, le Régime n'a fait l'objet d'aucun changement

significatif ayant une incidence sur le niveau de risque global lié à un placement dans le Régime.

## Résultats d'exploitation

### Rendement du régime

Pour l'exercice, le taux de rendement du Régime, déduction faite des frais, s'est établi à 3,8 %, par rapport au rendement de 4,0 % de l'indice de référence de notre politique de placement (l'« indice de référence ») et au rendement de 1,7 % de l'indice obligataire gouvernement à court terme FTSE Canada (l'« indice général »). Le rendement du Régime est calculé après déduction des frais et des charges de 1,3 % tandis que les rendements de l'indice de référence et de l'indice général ne tiennent compte d'aucun coût de placement comme les frais, les charges et les commissions.

Le taux de rendement du Régime, compte non tenu des frais et des charges, a été supérieur à celui de l'indice de référence.

En comparaison de l'indice général, la pondération du Régime en actions a eu une incidence favorable sur son rendement relatif.

### Retour sur l'économie

L'économie mondiale a continué de se redresser au cours de l'exercice, malgré les niveaux élevés des prix à la consommation et les multiples événements géopolitiques. Les banques centrales partout dans le monde ont maintenu leur engagement à lutter contre l'inflation grâce à des taux d'intérêt soutenus plus élevés. En octobre 2023, le Fonds monétaire international (le « FMI ») a prévu que la croissance mondiale ralentirait, pour passer de 3,5 % en 2022 à 3,0 % en 2023 et à 2,9 % l'année suivante, ce qui est

nettement en dessous de la moyenne historique à long terme. Le FMI a mentionné que les niveaux de risque relatifs à la croissance mondiale semblent plus équilibrés par rapport à l'année précédente, mais qu'ils demeurent défavorables dans l'ensemble.

La Banque du Canada a progressé vers son objectif de freiner l'inflation de l'IPC, dont le taux est passé d'un sommet de 8,1 % en juin 2022 à un peu moins de 4,0 % en septembre 2023. Elle a obtenu ce résultat en rehaussant son taux d'intérêt à quatre reprises au cours de l'année, pour le faire passer de 3,75 % en octobre 2022 à 5,00 % en septembre 2023. Par conséquent, l'économie canadienne a ralenti tout au long de 2023, et la croissance du PIB a chuté pour passer de 0,6 % en octobre 2022 à 0,0 % en juillet 2023. Le marché canadien de l'emploi s'est assoupli à partir de mai, et le taux de chômage a atteint 5,7 %, tandis que la demande a ralenti.

Le dollar canadien s'est déprécié par rapport au dollar américain pendant la majeure partie de l'exercice avant de remonter pour s'établir sous la barre des 74 cents américains à la fin d'octobre.

Étant donné le resserrement des conditions financières mondiales, les rendements des obligations à long terme ont affiché une forte hausse. L'augmentation globale de 1,25 % des taux d'intérêt réalisée par la Banque du Canada au cours de l'exercice a déplacé et accentué la courbe de rendement vers le haut. Les titres dont l'échéance est plus longue (représentés par l'indice obligataire FTSE Canada à long terme) ont enregistré une baisse de 3,1 %. Les obligations à court terme positionnées plus prudemment ont été favorisées par la hausse de 2,4 % enregistrée par l'indice obligataire FTSE Canada à court terme, et les liquidités (représentées par l'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE) ont affiché une hausse de 4,6 % au cours de la période. Dans ce contexte, le marché canadien des obligations (représenté par l'indice

obligataire universel FTSE Canada) est demeuré stable dans son ensemble avec un rendement de 0,0 %, tandis que les obligations de sociétés canadiennes ont généré un rendement de 3,0 %, les écarts ayant poursuivi leur baisse au cours de la période.

Malgré des ventes massives survenues avec une certaine modération vers la fin de l'exercice, les actions ont obtenu des rendements importants au cours de l'exercice, et bon nombre des principaux indices de référence ont affiché des gains à deux chiffres. Les marchés boursiers des pays développés incluant les actions de sociétés américaines à forte capitalisation (représentées par le S&P 500) et les actions internationales (représentées par l'indice MSCI EAFE IMI) ont augmenté de 11,9 % et de 15,3 %, respectivement. Les actions des marchés émergents ont rebondi par rapport à l'exercice précédent, comme le démontre l'indice MSCI Emerging Markets IMI, qui a augmenté de 13,7 %. Les actions canadiennes (représentées par l'indice S&P/TSX composé plafonné) ont affiché un rendement de 0,4 %, ce qui est inférieur à celui des autres régions, en raison d'une diminution marquée de l'exposition importante de l'économie aux marchandises et aux actions du secteur de l'énergie découlant de la baisse de la demande mondiale.

### Événements récents et autres renseignements

Nous sommes convaincus que notre stratégie de placement et notre philosophie de gestion prudente continueront à fournir de la valeur à long terme à notre Régime. Comme toujours, notre but est de protéger le capital et d'offrir un rendement raisonnable, conforme aux lignes directrices de notre politique en matière de placements et à notre tolérance, aux risques à nos souscripteurs et à nos bénéficiaires.

## Faits saillants financiers et d'exploitation (avec chiffres correspondants)

Le tableau qui suit présente les principales informations financières du Régime et a pour objet de vous aider à comprendre le rendement financier du Régime pour les cinq derniers exercices. L'information présentée est tirée des états financiers annuels audités du Régime.

(en milliers de dollars)

	2023	2022	2021	2020	2019
<b>États de la situation financière</b>					
Actif total	9 980 \$	9 132 \$	10 519 \$	10 731 \$	10 902 \$
Actif net	9 834	8 950	10 295	10 624	10 673
Variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires (%)	9,9 %	(13,1)%	(3,1)%	(0,5)%	(0,9)%
<b>États du résultat global</b>					
Revenu net (perte nette) de placement	287 \$	(448)\$	33 \$	350 \$	583 \$
<b>États des variations de l'actif net</b>					
Paiements d'aide aux études	(418)\$	(381)\$	(311)\$	(308)\$	(414)\$
Subventions gouvernementales remboursées, déduction faite des encaissements	(82)	(16)	104	115	25
Paiements des subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(372)	(501)	(393)	(356)	(378)
<b>Autres</b>					
Nombre total de conventions	3 314	3 189	3 339	3 415	3 485
Variation du nombre total de conventions (%)	3,9 %	(4,5)%	(2,2)%	(2,0)%	(4,2)%

## Frais de gestion

### Frais d'administration

Des frais d'administration de 101 milliers de dollars (2022 – 106 milliers de dollars), qui comprennent les frais d'administration et de traitement ainsi que les charges liées à l'information financière du Régime, ont été versés à la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études (la « Fondation »), le promoteur et administrateur du Régime, conformément aux conventions de régime d'épargne-études des souscripteurs. L'administration du Régime englobe les services de traitement et ceux des centres d'appels liés aux nouvelles conventions, les subventions gouvernementales, les modifications, les résiliations et les échéances du Régime, ainsi que les paiements d'aide aux études (« PAE »). Les frais d'administration annuels sont établis à 1,0 % du montant total des cotisations nettes, des subventions gouvernementales et du revenu réalisé sur ces montants, sous réserve des impôts applicables, et ils sont payés chaque mois.

La Fondation a délégué certaines fonctions d'administration et de placement à sa filiale entièrement détenue, Épargne CST, qui est un cabinet de courtage en régimes de bourses d'études inscrit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement du Régime en Ontario, au Québec et à Terre-Neuve-et-Labrador, conformément à la législation sur les valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada où il vend des régimes de bourses d'études. Épargne CST est le distributeur exclusif des régimes de la Fiducie canadienne de bourses d'études.

En contrepartie de ses services d'administration, Épargne CST reçoit de la Fondation un montant égal aux frais d'administration engagés, plus un pourcentage de ces frais. L'entente de prestation de services d'administration est renouvelable annuellement.

### Frais de gestion de portefeuille

Les frais de gestion de placements annuels liés au Régime, compte tenu des impôts, se sont établis à 0,13 % (2022 – 0,13 %) de la valeur de marché moyenne des actifs selon les conventions de gestion de placements conclues avec les gestionnaires de portefeuille. En retour, les gestionnaires de portefeuille offrent des services-conseils en matière de placement et des services de gestion de compte discrétionnaires en ce qui a trait à l'achat, à la vente et à la négociation de titres.

### Frais au titre de la rémunération du fiduciaire et des droits de garde

Le Régime verse des frais au titre de la rémunération du fiduciaire et des droits de garde à Fiducie RBC Services aux investisseurs pour régler toutes les opérations de placement, pour payer les frais engagés et pour verser les PAE et d'autres sommes conformément aux modalités de la convention du Régime. En 2023, les frais ainsi imputés au Régime se sont élevés à 3 milliers de dollars (2022 – 3 milliers de dollars), et représentent, compte tenu des impôts, 0,03 % (2022 – 0,03 %) de la valeur de marché moyenne des actifs.

## Aperçu du fonds de placement du Régime

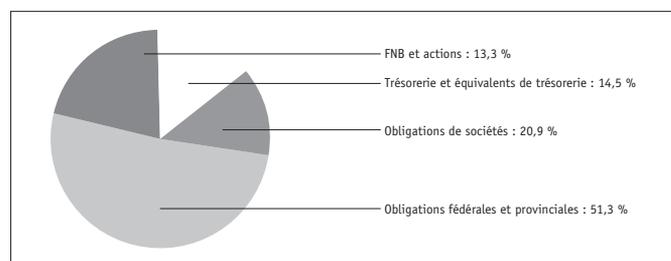
Le total du fonds de placement du Régime est composé du capital, de l'actif se rapportant aux subventions gouvernementales et du revenu pour toutes les conventions de régime d'épargne-études qui

n'ont pas encore été versés aux bénéficiaires ou retirés par les souscripteurs.

Le total du fonds de placement du Régime, tel qu'il est présenté et défini dans le présent rapport, reflète uniquement le capital, les subventions gouvernementales et le revenu.

Le graphique suivant illustre le total du fonds de placement du Régime par catégorie de placement.

### Composition de l'actif au 31 octobre 2023



Le tableau ci-dessous présente en détail les 25 principales positions acheteur comprises dans le total du fonds de placement du Régime. Le Régime n'a pas le droit de détenir des positions vendeur sur des titres.

Émetteur	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif du portefeuille du Régime
iShares Core MSCI All Country World ex Canada Index ETF	1 231	13,3 %
Fiducie du Canada pour l'habitation	733	7,9 %
Fiducie du Canada pour l'habitation	650	7,0 %
Fiducie du Canada pour l'habitation	596	6,4 %
Gouvernement du Canada	558	6,0 %
Fiducie du Canada pour l'habitation	492	5,3 %
Province de l'Ontario	475	5,1 %
Lower Mattagami Energy Limited	444	4,8 %
Fiducie du Canada pour l'habitation	424	4,6 %
Banque Manuvie du Canada	421	4,5 %
Banque de Montréal	409	4,4 %
Province du Nouveau-Brunswick	372	4,0 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	263	2,8 %
La Banque Toronto-Dominion	261	2,8 %
Province de l'Ontario	204	2,2 %
La Banque Toronto-Dominion	143	1,5 %
Province de l'Ontario	104	1,1 %
Gouvernement du Canada	96	1,0 %
Gouvernement du Canada	69	0,8 %
<b>25 principales positions acheteur en pourcentage du total de l'actif du portefeuille du Régime</b>		<b>85,5 %</b>

## Rendement passé

Les rendements présentés dans le tableau ci-après et dans le tableau des rendements composés annuels sont fondés sur le rendement de placement réalisé sur le total du fonds de placement du Régime. Le rendement sur les placements a été calculé selon

les valeurs du marché et les flux de trésorerie pondérés selon le temps applicables aux périodes. Les charges totales engagées par le Régime, dont les frais d'administration, les frais de gestion du portefeuille, les frais au titre de la rémunération de fiduciaire et des droits de garde et les honoraires du comité d'examen indépendant, ont été déduites, et seuls les rendements nets sont présentés pour chaque période. Les rendements passés du Régime ne sont pas nécessairement indicatifs des rendements futurs.

### Rendements annuels

Le graphique à bandes ci-dessous indique le rendement annuel du total du fonds de placement du Régime pour chacun des dix derniers exercices compris dans la période close le 31 octobre 2023. Le graphique présente, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation à la hausse ou à la baisse, au dernier jour de l'exercice, d'un placement compris dans le total du fonds de placement du Régime, effectué le premier jour de l'exercice.



### Rendements composés annuels

L'indice de référence du Régime est composé des indices suivants selon les pondérations en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2021 :

- 85 % Indice obligataire à court terme FTSE Canada
- 15 % Indice MSCI All Country World ex Canada

L'indice obligataire à court terme FTSE Canada est une mesure générale du marché des titres à revenu fixe de première qualité du Canada et comprend des obligations gouvernementales et de sociétés dont l'échéance se situe entre un an et cinq ans.

L'indice MSCI ACWI, le principal indice d'actions mondiales de MSCI, est conçu pour représenter le rendement de l'ensemble du bassin d'occasions relatif aux actions à forte et moyenne capitalisation dans 23 marchés développés et 27 marchés émergents.

Le tableau suivant illustre les rendements composés annuels en pourcentage du total du fonds de placement du Régime pour les périodes indiquées closes le 31 octobre 2023.

	Périodes			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
<b>Rendement net du Régime*</b>	3,8	(0,7)	1,0	0,5
<b>Rendement de l'indice de référence</b>	4,0	(0,4)	1,6	1,4
<b>Indice obligataire à court terme FTSE Canada</b>	1,7	(1,2)	1,0	1,0

\* Le rendement du Régime est calculé après déduction des frais et des charges tandis que les rendements de l'indice de référence et de l'indice général ne tiennent compte d'aucun coût de placement comme les frais, les charges et les commissions. Les frais et charges du Régime se sont établis à 1,3 % pour chaque période.

Pour une analyse du marché ou de l'information sur le rendement relatif du Régime par rapport à son indice général et à son indice de référence, se reporter à la rubrique intitulée Résultats d'exploitation du présent rapport.

# Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints du Régime d'épargne individuel (le « Régime ») de la Fiducie canadienne de bourses d'études sont préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études (la « Fondation »). La direction est responsable de l'information et des déclarations incluses dans ces états financiers. Le conseil d'administration est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers et de superviser la performance de la direction en ce qui a trait à ses responsabilités en matière d'information financière.

La Fondation, par l'entremise d'Épargne C.S.T. inc., sa filiale entièrement détenue chargée de l'administration du Régime, a mis en place des processus appropriés pour garantir la production d'une information financière pertinente et fiable. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et ils incluent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les principales conventions comptables sont, selon la direction, appropriées pour le Régime et sont définies à la note 2 des états financiers.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. est l'auditeur externe du Régime. Il a effectué son audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada de manière à pouvoir fournir au conseil d'administration et aux membres de la Fondation son opinion à l'égard des états financiers. Son rapport est présenté ci-dessous.



**Sherry J. MacDonald, CPA, CA**  
Présidente et chef de la direction



**Christopher Ferris, CPA, CGA, CFA**  
Chef des finances

Toronto (Ontario)  
Le 19 décembre 2023

## Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention du conseil d'administration et des membres de la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études,

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime d'épargne individuel de la Fiducie canadienne de bourses d'études (le « Régime »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 octobre 2023 et 2022, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime aux 31 octobre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations comprennent le rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

#### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Le 19 décembre 2023  
Toronto (Ontario)

# États de la situation financière

Aux 31 octobre 2023 et 2022

(en milliers de dollars canadiens)

	2023	2022
<b>Actif</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 347 \$	627 \$
Débiteurs pour les titres vendus	185	–
Placements, à la juste valeur (note 4 et Tableau complémentaire I)	7 945	7 725
Produits à recevoir et autres débiteurs	498	773
Subventions gouvernementales à recevoir	5	7
	<b>9 980</b>	<b>9 132</b>
<b>Passif</b>		
Créditeurs et charges à payer	146	182
	<b>146</b>	<b>182</b>
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	<b>9 834 \$</b>	<b>8 950 \$</b>
<b>Représenté par :</b>		
<b>Fonds non discrétionnaires</b>		
Revenu cumulé détenu pour le versement futur des paiements d'aide aux études	1 306	1 146
Dépôts des souscripteurs (Tableau complémentaire II)	4 897	4 492
Subventions gouvernementales	2 343	2 165
Revenu tiré des subventions gouvernementales	1 288	1 147
	<b>9 834 \$</b>	<b>8 950 \$</b>

Approuvé au nom du conseil d'administration de la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études,



Douglas P. McPhie, FCPA, FCA  
Administrateur



Sherry J. MacDonald, CPA, CA  
Administratrice

# États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 octobre 2023 et 2022

(en milliers de dollars canadiens)

	2023	2022
<b>Produits</b>		
Intérêts	174 \$	180 \$
(Pertes) réalisées sur la vente de placements	(75)	(20)
Variation des profits (pertes) latents	281	(516)
Dividendes	23	30
	403	(326)
<b>Charges</b>		
Frais d'administration (note 3a)	101	106
Frais de gestion de portefeuille	12	13
Frais au titre de la rémunération du fiduciaire et des droits de garde	3	3
	116	122
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations</b>	<b>287 \$</b>	<b>(448)\$</b>

# États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Pour les exercices clos les 31 octobre 2023 et 2022

(en milliers de dollars canadiens)

	2023	2022
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires au début de l'exercice</b>	<b>8 950 \$</b>	<b>10 295 \$</b>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	287	(448)
Transferts de régimes internes et externes	1 092	710
	1 379	262
<b>Encaissements</b>		
Augmentation (diminution) nette des dépôts des souscripteurs (Tableau complémentaire II)	405	(688)
<b>Décaissements</b>		
Subventions gouvernementales remboursées (déduction faite des encaissements)	(82)	(16)
Paiements aux bénéficiaires		
Paiements d'aide aux études	(418)	(381)
Subventions gouvernementales	(372)	(501)
Remboursement de produits	(28)	(21)
<b>Total des paiements aux bénéficiaires</b>	<b>(818)</b>	<b>(903)</b>
<b>Encaissements moins décaissements</b>	<b>(495)</b>	<b>(1 607)</b>
<b>Variation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires</b>	<b>884</b>	<b>(1 345)</b>
<b>Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la fin de l'exercice</b>	<b>9 834 \$</b>	<b>8 950 \$</b>

# Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 octobre 2023 et 2022

(en milliers de dollars canadiens)

	2023	2022
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	287 \$	(448)\$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Pertes réalisées à la vente de placements	75	20
Variation des (profits) pertes latents	(281)	516
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
Diminution des produits à recevoir et autres débiteurs	275	165
Diminution des subventions gouvernementales à recevoir	2	7
(Diminution) des créditeurs et charges à payer	(36)	(42)
Achat de placements	(2 233)	(519)
Produit de la vente et de la venue à échéance de placements	2 034	1 341
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation</b>	<b>123</b>	<b>1 040</b>
<b>Activités de financement</b>		
Transferts de régimes internes et externes	1 092	710
Subventions gouvernementales reçues (déduction faite des remboursements)	(82)	(16)
Augmentation (diminution) nette des dépôts des souscripteurs <i>(Tableau complémentaire II)</i>	405	(688)
Paievements aux bénéficiaires	(818)	(903)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>597</b>	<b>(897)</b>
<b>Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>720</b>	<b>143</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>627</b>	<b>484</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>1 347</b>	<b>627</b>
<b>Information supplémentaire sur les flux de trésorerie :</b>		
Impôt déduit à la source	– \$	– \$
Produits d'intérêts reçus	449	345

# Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille

Au 31 octobre 2023

(en milliers de dollars canadiens)

Titre	Taux d'intérêt (%)	Date d'échéance	Valeur nominale (\$)	Juste valeur (\$)	Coût moyen (\$)	Titre	Nombre de titres	Juste valeur (\$)	Coût moyen (\$)
<b>Obligations</b>						<b>Fonds négociés en bourse – 13,3 %</b>			
<b>Fédérales – 38,9 %</b>						iShares Core MSCI All Country World ex Canada Index ETF			
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,55	15 déc. 2023	425	424	443	36 900	1 231	1 183	
Fiducie du Canada pour l'habitation	1,80	15 déc. 2024	510	492	526		<b>1 231</b>	<b>1 183</b>	
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,55	15 mars 2025	615	596	663				
Fiducie du Canada pour l'habitation	0,95	15 juin 2025	780	733	755				
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,35	15 juin 2027	700	650	652				
Gouvernement du Canada	2,50	1 <sup>er</sup> juin 2024	70	69	68				
Gouvernement du Canada	2,25	1 <sup>er</sup> juin 2025	100	96	96				
Gouvernement du Canada	1,50	1 <sup>er</sup> juin 2026	600	558	558				
				3 618	3 761				
<b>Provinciales – 12,4 %</b>						<b>Total des actions – 13,3 %</b>			
Province du Nouveau-Brunswick	3,65	3 juin 2024	375	372	417				
Province de l'Ontario	2,30	8 sept. 2024	486	475	505				
Province de l'Ontario	2,65	5 févr. 2025	210	204	227				
Province de l'Ontario	1,75	8 sept. 2025	110	104	115				
				1 155	1 264				
<b>De sociétés – 20,9 %</b>						<b>Total des placements – 85,5 %</b>			
Banque de Montréal	2,28	29 juill. 2024	419	409	434				
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2,35	28 août 2024	270	263	280				
Lower Mattagami Energy Limited	3,42	20 juin 2024	450	444	442				
Banque Manuvie du Canada	1,50	25 juin 2025	450	421	416				
La Banque Toronto-Dominion	2,85	8 mars 2024	144	143	146				
La Banque Toronto-Dominion	1,94	13 mars 2025	275	261	281				
				1 941	1 999				
<b>Total des placements à revenu fixe – 72,2 %</b>				<b>6 714</b>	<b>7 024</b>				
						<b>Total de l'actif du portefeuille – 100,0 %</b>			
							<b>9 292</b>	<b>9 554</b>	

# Tableau complémentaire II – Dépôts des souscripteurs et revenu cumulé

Aux 31 octobre 2023 et 2022

(en milliers de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente le sommaire des conventions, des dépôts des souscripteurs et du revenu cumulé du Régime d'épargne individuel.

N <sup>bre</sup> de conventions à l'ouverture	Rentrées de conventions	Sorties de conventions	N <sup>bre</sup> de conventions à la clôture	Dépôts des souscripteurs	Revenu cumulé
3 189	521	396	3 314	4 897 \$	1 306 \$

La variation des dépôts des souscripteurs est la suivante :

	2023	2022
Paiements nets des souscripteurs <sup>1</sup>	549 \$	501 \$
Transferts de capital interrégimes	1 370	643
Remboursement du capital	(1 514)	(1 832)
<b>Diminution nette des dépôts des souscripteurs</b>	<b>405</b>	<b>(688)</b>
<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>4 492</b>	<b>5 180</b>
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>4 897 \$</b>	<b>4 492 \$</b>

1. Déduction faite des frais de souscription perçus de 10 \$ (2022 – 5 \$).

# Notes annexes

31 octobre 2023 et 2022

(en milliers de dollars canadiens)

## Note 1. Nature des activités

Le Régime d'épargne individuel de la Fiducie canadienne de bourses d'études (le « Régime d'épargne individuel » ou le « Régime ») est un régime d'épargne-études autogéré qui a été établi le 1<sup>er</sup> octobre 1999. L'objectif du Régime est d'aider les parents et d'autres particuliers à épargner en prévision des études postsecondaires d'enfants. Le Régime est géré et distribué par Épargne C.S.T. inc. (« Épargne CST »), une filiale entièrement détenue par la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études (la « Fondation »). Les bureaux du Régime sont situés au 1600-2235 Sheppard Avenue East, Toronto (Ontario), Canada.

Le souscripteur effectue des paiements dans un compte que le fiduciaire du Régime conserve au nom du bénéficiaire. Des paiements de frais de souscription sont prélevés sur la cotisation initiale versée par le souscripteur. Le capital cumulé pendant la durée de la convention du régime d'épargne-études (la « convention ») est remboursé au souscripteur en totalité ou en partie en tout temps à la demande du souscripteur. Un bénéficiaire est réputé être un étudiant admissible à la réception d'une preuve de l'admission de cet étudiant à un programme d'études admissible suivi dans un établissement admissible. Les paiements d'aide aux études (« PAE ») versés à un bénéficiaire du Régime sont déterminés par le souscripteur et sont payés à même le revenu réalisé sur le capital du souscripteur.

Les bénéficiaires peuvent avoir droit à un certain nombre de subventions gouvernementales incluant le Programme de la Subvention canadienne pour l'épargne-études (la « SCEE »), le Bon d'études canadien (le « BEC »), l'incitatif québécois à l'épargne-études (l'« IQEE ») et la Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (« BCTESG ») (collectivement, les « subventions gouvernementales »).

Le Régime reçoit les subventions gouvernementales, qui sont créditées directement aux conventions de souscripteurs, et il investit ces fonds conformément aux politiques de placement du Régime. Les subventions gouvernementales ainsi que le revenu de placement réalisé sur celles-ci sont versés aux étudiants admissibles.

Les conventions sont enregistrées auprès des autorités gouvernementales compétentes, dans la mesure où tous les renseignements requis ont été fournis et, après leur enregistrement, elles sont régies par les règlements sur les régimes enregistrés d'épargne-études (les « REEE ») en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Selon la législation fiscale actuelle, le revenu crédité sur le capital d'un souscripteur ne constitue pas un revenu imposable pour celui-ci, sauf s'il est retiré à titre de paiement de revenu cumulé, sous réserve de certaines exigences d'admissibilité. Les dépôts ne sont pas déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu et ne sont pas imposables lorsqu'ils sont remboursés au souscripteur. Les paiements versés à un bénéficiaire, y compris les PAE, les subventions gouvernementales et le revenu réalisé sur celles-ci, constituent un revenu imposable pour ce bénéficiaire dans l'année du versement.

## Note 2. Méthodes comptables significatives

### a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la Fondation le 19 décembre 2023.

### b) Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

### c) Instruments financiers

Le Régime comptabilise ses actifs et ses passifs financiers lorsqu'il devient partie à un contrat. Les actifs et les passifs financiers, à l'exception de ceux qui sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction au moment de la comptabilisation initiale. Les actifs financiers et les passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale, et les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les placements à la juste valeur ont été classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'évaluation au cours des périodes ultérieures sera déterminée en fonction du classement de l'instrument financier. Les actifs financiers et les passifs financiers du Régime sont classés comme suit :

Actif financier ou passif financier	Classement
Placements, à la juste valeur	À la juste valeur par le biais du résultat net <sup>1)</sup>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Au coût amorti <sup>ii)</sup>
Produits à recevoir et autres débiteurs	Au coût amorti <sup>ii)</sup>
Débiteurs pour les titres vendus	Au coût amorti <sup>ii)</sup>
Crédeurs et charges à payer	Au coût amorti <sup>iii)</sup>
Crédeurs pour les titres achetés	Au coût amorti <sup>iii)</sup>

i) Les actifs financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'ils sont acquis principalement à des fins de transaction. Les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et les variations des profits et des pertes latents sont comptabilisées dans les états du résultat global.

ii) Les actifs financiers classés au coût amorti sont des actifs financiers non dérivés qui sont détenus aux fins de perception de flux de trésorerie contractuels et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après la comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

iii) Les passifs financiers classés au coût amorti rassemblent les passifs qui ne constituent pas des passifs dérivés et qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

# Notes annexes (suite)

31 octobre 2023 et 2022

(en milliers de dollars canadiens)

## Note 2. Méthodes comptables significatives (suite)

### c) Instruments financiers (suite)

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des intérêts au cours de la période visée. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui actualise les flux de trésorerie futurs estimatifs (y compris tous les coûts de transaction et autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette à la comptabilisation initiale.

La dépréciation repose sur les pertes de crédit attendues pour les titres de placement, qui sont déterminées selon les divers résultats possibles en prenant en compte toutes les informations raisonnables et justifiables disponibles, dont les notations de crédit internes et externes, l'historique de pertes enregistrées et les attentes à l'égard des flux de trésorerie futurs.

### d) Évaluation des placements

Les placements à la juste valeur incluent les types de titres suivants : les obligations, les titres du marché monétaire, les actions et les fonds négociés en bourse (les « FNB »).

La juste valeur des titres à revenu fixe qui ne sont pas négociés sur le marché est évaluée soit à l'aide du cours acheteur moyen de plusieurs courtiers, soit au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels aux taux courants du marché. Les intérêts courus à la date de clôture sont inclus au poste Produits à recevoir et autres débiteurs des états de la situation financière.

La juste valeur des titres négociés sur un marché actif est évaluée en fonction du cours acheteur à la date de clôture.

La note 8 fournit d'autres indications à propos des évaluations de la juste valeur.

### e) Opérations de placement et constatation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de la transaction. Les intérêts correspondent aux intérêts au taux nominal reçus par le Régime et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Régime n'amortit pas les surcotes payées ou les décotes reçues à l'achat de titres à revenu fixe. Les dividendes et les distributions sont comptabilisés à la date ex-dividende et à la date ex-distribution, respectivement. Les profits (pertes) réalisés à la vente de placements et la variation des profits (pertes) latents sont calculés en se rapportant au coût moyen des placements connexes et sont constatés dans la période au cours de laquelle ces profits (pertes) surviennent.

### f) Dépôts des souscripteurs et frais de souscription

Les dépôts des souscripteurs comprennent les montants reçus de ces derniers et ils excluent les montants futurs à recevoir en vertu des conventions en vigueur. Des frais de souscription sont exigés et font partie de la cotisation initiale en vertu de chaque

convention. Les frais de souscription perçus au cours de la période de présentation de l'information financière sont versés à Épargne CST.

### g) Impôt sur le résultat

Le Régime est exonéré d'impôt sur le résultat en vertu de l'article 146.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

### h) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent les soldes déposés auprès de banques et les titres dont l'échéance se situe à 90 jours ou moins de la date de l'achat et incluent des dépôts à terme, des bons du Trésor et des acceptations bancaires.

### i) Change

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Régime sont le dollar canadien.

Au cours d'une période donnée, les achats et les ventes de placements libellés en devises et les dividendes et produits d'intérêts libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment des transactions. Les profits ou les pertes de change réalisés ou latents sur les placements sont inclus respectivement aux postes Profits (pertes) réalisés à la vente de placements et Variation des profits (pertes) latents des états du résultat global.

### j) Estimations et jugements comptables critiques

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction a recours à des estimations et à des jugements qui influent sur les montants comptabilisés et présentés dans les états financiers. Ces estimations et ces jugements ont une incidence directe sur l'évaluation des transactions et des soldes comptabilisés dans les états financiers. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents.

## Note 3. Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond au montant dont ont convenu les parties.

### a) Distribution et administration du Régime

La Fondation, qui parraine le Régime, a confié à Épargne CST, en qualité de gestionnaire de fonds d'investissement et de courtier de régimes de bourses d'études, la responsabilité d'administrer et de distribuer le Régime. Les conventions sont renouvelables annuellement le 1<sup>er</sup> novembre. Des frais d'administration annuels correspondant à 1 % du total du capital, des subventions gouvernementales et du revenu réalisé sur celles-ci sont versés à la Fondation.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, un montant de 101 \$ a été comptabilisé à titre de frais d'administration (2022 – 106 \$). Les frais d'administration inclus dans les Créditeurs et charges à payer au 31 octobre 2023 s'élevaient à 8 \$ (2022 – néant).

## Notes annexes (suite)

31 octobre 2023 et 2022

(en milliers de dollars canadiens)

### Note 3. Transactions entre parties liées (suite)

#### a) Distribution et administration du Régime (suite)

Les frais de souscription versés par les souscripteurs à même leurs cotisations initiales sont versés à Épargne CST à titre de rémunération pour la vente et la distribution de régimes d'épargne.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023, un montant de 10 \$ a été versé à Épargne CST à même les frais de souscription perçus (2022 – 5 \$). Les montants connexes inclus dans les Créditeurs et charges à payer au 31 octobre 2023 s'élevaient à 1 \$ (2022 – 1 \$).

#### b) Honoraires versés pour superviser et diriger les gestionnaires de portefeuille

Le poste Frais de gestion de portefeuille des états du résultat global comprend un montant de 2 \$ (2022 – 2 \$) facturé par Épargne CST au titre des charges engagées pour la supervision et l'encadrement des gestionnaires de portefeuille. Aucun montant payable à Épargne CST n'était inclus dans les Créditeurs et charges à payer aux 31 octobre 2023 et 2022 relativement à ces charges.

#### c) Honoraires versés pour les services de gestion de placements fournis par Gestion d'actifs C.S.T. Inc.

Épargne CST a nommé Gestion d'actifs C.S.T. Inc. (« Gestion d'actifs C.S.T. ») à titre de gestionnaire de placement pour une partie des comptes de placement du Régime. L'entente demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit résiliée à la suite d'un préavis de 30 jours. La juste valeur du total des placements gérés par Gestion d'actifs C.S.T. s'élevait à 8 008 \$ au 31 octobre 2023 (2022 – 7 998 \$).

Le poste Frais de gestion de portefeuille des états du résultat global comprend un montant de 10 \$ facturé par Gestion d'actifs C.S.T. au titre des charges engagées pour la prestation de ces services (2022 – 11 \$). Les créditeurs et charges à payer comprenaient un montant de 3 \$ à payer à Gestion d'actifs C.S.T. au 31 octobre 2023 relativement à ces charges (2022 – 1 \$).

### Note 4. Avoirs investis

Les avoirs investis sont présentés dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille.

Le capital reçu au titre des subventions gouvernementales et le revenu réalisé sur celles-ci sont investis avec le capital des souscripteurs et le revenu réalisé sur celui-ci. Les avoirs investis sont présentés dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille.

### Note 5. Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est constitué des composants de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires selon les états de la situation financière. Le Régime est dans l'obligation de rembourser

les cotisations des souscripteurs à l'échéance des placements ou à la fin du régime, ainsi que de verser des PAE avec le revenu de placement, les subventions et le revenu tiré des subventions. Le Régime investit les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues dans des placements appropriés conformément aux objectifs de placement indiqués, tout en conservant des liquidités suffisantes pour honorer ses obligations à l'égard des souscripteurs.

### Note 6. Risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal des activités, le Régime peut être exposé à une variété de risques découlant des instruments financiers. Les expositions du Régime à de tels risques sont concentrées dans ses avoirs investis et sont liées aux risques de marché (qui incluent le risque de taux d'intérêt et autre risque de prix), au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de change.

Le processus de gestion des risques du Régime inclut le suivi de la conformité conformément à la politique de placement du Régime. Le Régime gère les effets de ces risques financiers sur le rendement du portefeuille du Régime en engageant et en supervisant des gestionnaires de placement professionnels externes. Les gestionnaires de placement examinent régulièrement les positions du Régime et les événements survenus sur le marché, et gèrent le portefeuille de placement conformément à la politique et au mandat de placement.

#### a) Risque de marché

##### i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque d'une variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie des placements du Régime dans des instruments financiers portant intérêt résultant des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. Il existe une relation inverse entre les variations des taux d'intérêt et les variations de la juste valeur des obligations. Ce risque est activement géré en utilisant la duration, l'analyse de la courbe des taux et la sélection de secteur et de crédit. Le risque lié aux variations des taux d'intérêt est réduit pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie en raison de leur nature à court terme.

# Notes annexes (suite)

31 octobre 2023 et 2022

(en milliers de dollars canadiens)

## Note 6. Risques liés aux instruments financiers (suite)

### a) Risque de marché (suite)

#### i) Risque de taux d'intérêt (suite)

Les avoirs du Régime en titres de créance par échéance sont les suivants :

Titres de créance par date d'échéance	% du total du fonds de placement	
	31 oct. 2023	31 oct. 2022
Moins de 1 an	42 %	7 %
De 1 an à 3 ans	37 %	47 %
De 3 à 5 ans	7 %	29 %
<b>Total des titres de créance</b>	<b>87 %</b>	<b>83 %</b>

Au 31 octobre 2023, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté de 1 %, la juste valeur du total du fonds de placement de 9 292 \$ (2022 – 8 352 \$), tel qu'il est indiqué dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille, aurait diminué d'environ 89 \$ (2022 – 96 \$). Si les taux d'intérêt en vigueur avaient diminué de 1 %, la juste valeur du total du fonds de placement aurait augmenté d'environ 89 \$ (2022 – 96 \$). Cette variation de 1 % présume un changement parallèle de la courbe des taux, alors que toutes les autres variables demeurent constantes. Dans la pratique, les résultats réels pourraient différer de façon significative.

#### ii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue à la suite des fluctuations des cours du marché autres que celles résultant du risque de taux d'intérêt. Les facteurs propres à un placement individuel, son émetteur ou d'autres facteurs ayant un effet sur tous les instruments négociés sur un marché ou sur un segment de marché ont une incidence sur ce risque. Les catégories d'actifs qui sont les plus touchées par ce risque sont les actions et les FNB, qui représentent 13 % (2022 – 17 %) du total du fonds de placement au 31 octobre 2023.

Au 31 octobre 2023, si les prix des actions et des indices sous-jacents avaient augmenté ou diminué de 1 % et que toutes les autres variables étaient restées constantes, la juste valeur du total du fonds de placement indiqué dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille aurait augmenté ou diminué d'approximativement 12 \$ (2022 – 14 \$). Dans la pratique, les résultats réels pourraient différer de façon significative.

### b) Risque de crédit

Le risque de crédit se rapporte à la capacité de l'émetteur de titres de créance d'effectuer des paiements d'intérêt et de rembourser le capital. Le portefeuille du Régime comprend

principalement des obligations émises ou garanties par les gouvernements fédéral et provinciaux et des instruments de créance de sociétés assortis d'une notation minimale approuvée établie par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Régime a une concentration de placements dans des obligations émises et garanties par le gouvernement qui sont considérées comme des placements de haute qualité de crédit, ce qui atténue le risque de crédit.

L'exposition du Régime au risque de crédit est résumée ci-dessous :

Notation	31 octobre 2023		31 octobre 2022	
	% du total du fonds de placement	Montant	% du total du fonds de placement	Montant
AAA	39 %	3 618 \$	31 %	2 621 \$
AA/AA (élevée)/AA (faible)	25 %	2 280	39 %	3 272
A/A (élevée)/A (faible)	9 %	816	5 %	457
R-1	0 %	–	3 %	218
Non noté à court terme	14 %	1 347	5 %	408
<b>Total des titres de créance</b>	<b>87 %</b>	<b>8 061 \$</b>	<b>83 %</b>	<b>6 976 \$</b>

DBRS Morningstar a été la source principale pour l'obtention de notations. Les sources secondaires utilisées incluent Standard & Poor's Financial Services LLC et Moody's Investors Service, Inc.

### c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. L'exposition du Régime au risque de liquidité est concentrée dans les remboursements de capital aux souscripteurs et les PAE aux bénéficiaires. Le Régime investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et peuvent être facilement vendus. Le Régime conserve suffisamment de positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour répondre aux exigences de liquidité en utilisant des modèles de prévisions de trésorerie qui reflètent la répartition des échéances des dépôts des souscripteurs et du revenu cumulé. Tous les autres passifs financiers sont à court terme et sont payables dans un délai de un an.

### d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison de changements survenus dans les taux de change. Le Régime détient des FNB étrangers qui représentent 13 % (2022 – 17 %) du total du fonds de placement. La juste valeur du total du fonds de placement du Régime augmenterait ou diminuerait d'environ 12 \$ (2022 – 14 \$) à la suite d'une dépréciation ou d'une appréciation de 1 % du taux de change du dollar canadien. Dans la pratique, les résultats réels pourraient différer de façon significative.

## Notes annexes (suite)

31 octobre 2023 et 2022

(en milliers de dollars canadiens)

### Note 7. Remboursement des frais de souscription

Si la convention d'un souscripteur est transférée depuis le Régime Avantage CST, le souscripteur peut avoir droit à un remboursement partiel des frais de souscription payés au titre du Régime Avantage CST. Le pourcentage des frais de souscription à rembourser dépend de la période pendant laquelle la convention du souscripteur se rapportait au Régime Avantage CST et il se situe entre 0 % et 25 % du total des frais de souscription payés. Le remboursement des frais de souscription (les « droits au RFS ») est versé aux bénéficiaires admissibles dans une proportion correspondant au montant du retrait des PAE. Le montant total remboursé pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 était de 28 \$ (2022 – 23 \$).

### Note 8. Évaluation à la juste valeur et informations à fournir

Les justes valeurs estimatives utilisées aux fins de l'évaluation et des informations à fournir se rapprochent des montants qui seraient obtenus pour la vente d'un actif, ou payés pour le règlement d'un passif, dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché.

Les valeurs comptables des autres instruments financiers, comme la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les produits à recevoir et autres débiteurs, les débiteurs pour les titres vendus, les subventions gouvernementales à recevoir, les créditeurs et charges à payer ainsi que les créditeurs pour les titres achetés, se rapprochent de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Le tableau suivant présente les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs dans lesquels ont été classés les instruments financiers du Régime :

- i) Les instruments financiers classés au niveau 1 sont évalués en utilisant les cours du marché.
- ii) Les instruments financiers classés au niveau 2 sont évalués en utilisant des données d'entrée directement ou indirectement observables.
- iii) Les instruments financiers classés au niveau 3 sont évalués en utilisant des données d'entrée non observables (ce qui comprend l'utilisation d'hypothèses fondées sur la meilleure information disponible).

#### Actifs évalués à la juste valeur au 31 octobre 2023

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe	– \$	6 714 \$	– \$	6 714 \$
FNB et titres de capitaux propres	1 231	–	–	1 231
<b>Total des placements, à la juste valeur</b>	<b>1 231 \$</b>	<b>6 714 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>7 945 \$</b>

#### Actifs évalués à la juste valeur au 31 octobre 2022

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe	– \$	6 349 \$	– \$	6 349 \$
FNB et titres de capitaux propres	1 376	–	–	1 376
<b>Total des placements, à la juste valeur</b>	<b>1 376 \$</b>	<b>6 349 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>7 725 \$</b>

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2023 et 2022, aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux 1 ou 2.

# Fiducie canadienne de bourses d'études

## **Parrainé par la**

Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études  
2235 Sheppard Avenue East, Suite 1600  
Toronto (Ontario) M2J 5B8  
1 877 333-7377

## **Gestionnaire de fonds d'investissement et distributeur**

Épargne C.S.T. inc.  
2235 Sheppard Avenue East, Suite 1600  
Toronto (Ontario) M2J 5B8

## **Fiduciaire**

Fiducie RBC Services aux investisseurs  
155 Wellington Street West, 2nd Floor  
Toronto (Ontario) M5V 3L3

## **Auditeur**

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.  
Bay Adelaide East  
8 Adelaide Street West, Suite 200  
Toronto (Ontario) M5H 0A9

## **Banque**

Banque Royale du Canada  
Royal Bank Plaza  
South Tower  
200 Bay Street, 10th Floor  
Toronto (Ontario) M5J 2J5

Pour obtenir des renseignements sur le compte de votre régime, veuillez ouvrir une session dans nos Services en ligne à [www.cst.org](http://www.cst.org).

Au Québec, les régimes du Plan fiduciaire canadien de bourses d'études sont distribués par Épargne C.S.T. inc., cabinet de courtage en plans de bourses d'études.

